



COMPTE RENDU PAR LA PRESIDENTE DE LA REUNION PUBLIQUE DE SAINT-AUBIN-DE-BAUBIGNE ENVIRONNEMENT LE 4 AVRIL 2013

Cette seconde réunion, qui un an après la première avait pour but de continuer à révéler ce que les promoteurs se gardent bien de dire, a réuni une bonne soixantaine de personnes. Si certains sont venus de loin, la plupart étaient des voisins de St Aubin-de-Baubigné concernés par un de ces fameux projets éoliens qui explosent actuellement dans le Bocage.

Michel Broncard, vice-président de la FED, avec son expérience du sujet inégalable, a répondu aux nombreuses questions. Le diaporama présenté par Armelle Guinebertière, secrétaire de l'association, Henri de Chabot, trésorier, et Nicole de Chabot, présidente, a traité de tous les projets éoliens en général et plus particulièrement du projet A de Delta Sèvre Argent, sur Saint-Aubin-de-Baubigné.

Défiguration de notre patrimoine commun : l'un des deux sites de notre commune classés monument historique, le site archéologique des Rochers des Vaux jusqu'ici préservé, aux abords duquel les riverains se voient imposer des normes strictes par l'architecte des bâtiments de France alors que les éoliennes sont autorisées (!!!), risque d'être définitivement défiguré par le projet A de Saint-Aubin-de-Baubigné et ce, dans un intérêt général mal compris.

Est-il judicieux d'installer à cet endroit des engins industriels ?

Energie d'appoint peu productive : on a rappelé que cette énergie est intermittente, «verte» que de nom, car les centrales thermiques utilisées pour pallier son intermittence renvoient du CO2 dans l'atmosphère, aléatoire; effectivement c'est au moment où on en a le plus besoin qu'elle fait défaut, grand froid, tempête, manque de vent, pannes, etc.

Energie chère: Armelle Guinebertière s'est efforcée de faire comprendre que c'est le contribuable qui de toute façon a déjà commencé à payer (CSPE) et paiera de plus en plus: remboursement à EDF, installation des lignes à haute tension pour relier les multiples réseaux dont le coût a été révélé cette année par l'étude de A. Gray et M. Glita (anciens élèves de l'Ecole des Mines): 40 milliards d'Euros!

En période de crise est-il raisonnable de multiplier ces parcs éoliens peu productifs?

Energie nuisible à la santé des hommes et des bêtes: nuisances auditives et visuelles répertoriées sous l'appellation de syndrome éolien. Ce dernier commence à être étudié sérieusement par les médecins; les effets négatifs parfois graves, identiques sur tous les continents, seraient dus aux infrasons d'une portée de 5 à 10 km; l'être humain ne peut les entendre mais son corps les percevrait.

Notre santé n'est-elle pas notre bien le plus précieux ?

Incidence sur l'immobilier : l'annonce même d'un projet diminue de 25% toute habitation riveraine. Certaines habitations sont après installation invendables comme les photos présentées l'ont fait comprendre. Cette incidence, ajoutée aux nuisances, aboutit à la création de victimes au bénéfice de spéculateurs et entraîne une rupture du lien social inquiétante.

Conclusion : Il faut que chacun soit informé et ne se laisse pas tromper par les vendeurs d'aérogénérateurs industriels. Soyons conscients que l'Eolien est une industrie financièrement juteuse habillée de vert pour permettre aux spéculateurs de se donner bonne conscience.

Maintenant que nous savons, concernés directement ou non, nous serons tous responsables du « Laisser Faire ». Saint-Aubinois, il ne faut plus perdre de temps pour se regrouper et lutter contre ceux qui veulent nous imposer ces aérogénérateurs.

